

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- SEPTEMBRE 2025

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 18 ET LE 22 AOÛT 2025 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET REGLÉS SERONT COMMANDÉS

Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE



VILLE DE
MANSLE-LES-FONTAINES

NOM - Prénom Elève :	Classe :
----------------------------	----------------

NOM - Prénom Parents :		Commune :	
Adresse :		Commune :	
Téléphone :	domicile :	portable :	travail :
Adresse mail :			

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : **SEPTEMBRE 2025**

- repas x 3,30 € =	€	semaine 36	semaine 37	semaine 38	semaine 39	s. 40	Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M	
- repas x 4,80 € =	€	1 2 4 5	8 9 11 12	15 16 18 19	22 23 25 26	29 30	

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :
Mode de règlement :
Date de règlement :

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux
- 3,70 € : pour les résidents des autres communes
- 4,80 € : pour les repas occasionnels

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2025/2026**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30
- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr début Août

A, le
La régie Cantine

A, le
Signature des Parents